



LES STOUKISES 2016 - GUIDE DES PARENTS

COORDONNÉES

Services des Loisirs Angus-Bourbonnière – camp de jour Les Stoukises

5350 Lafond, 1^{er} étage

H1X 2X2

514-903-SLAB (7522)

info@slabrosemont.org

Heures d'ouverture du bureau : Du lundi au vendredi, de 8h à 18h

COORDONNATEURS

Pour l'été 2016, nos deux coordonnateurs de jour seront Monsieur Tou'l'mond et Madame Hermione. Nous avons une coordonnatrice pour le Service de garde Madame Artémis. Vous pourrez les rencontrer le 9 juin prochain à la rencontre des parents de 19h.

Information : 514-903-7522 (SLAB) – stoukises@slabrosemont.org

ANIMATEURS

Tous nos animateurs sont formés en animation par la formation DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animation). Ils possèdent tous une formation à jour en secourisme général RCR/DEA niveau C. Nous vérifions les antécédents judiciaires de tous nos animateurs majeurs.

Ratio animateurs et jeunes

(Selon les modalités de la Ville de Montréal)

4 ans : 1 animateur pour 8 jeunes

5 ans et plus : 1 animateur pour 15 jeunes
Piscine : 8 ans et plus / Pataugeoire : 7 ans et moins

HORAIRE

Camp de jour : lundi au vendredi, de 9h à 15h30.

Service de garde : lundi au vendredi de 7h à 9h et 15h30 à 18h.

-Les horaires du camp de jour peuvent varier en fonction des sorties ou événements spéciaux.

- Les enfants inscrits seulement au camp de jour doivent être présent dans le stationnement arrière du Centre Gabrielle-et-Marcel Lapalme pour 9h. Les animateurs viendront prendre leur groupe en charge à l'extérieur. En cas de pluie, la procédure reste la même.

- Les enfants inscrits au service de garde peuvent arriver entre 7h et 9h le matin. Ils doivent faire savoir leur présence au responsable à l'accueil dès leur arrivé. Pour le départ, les parents recevront des cartes de présence de camp de jour. Le tout sera expliqué à la rencontre de parent et lors des arrivées et départs du camp cet été. Une signature des parents sera requise au départ du service de garde.

- Pour inscrire votre enfant au service de garde d'ici le 27 juin, vous pouvez communiquer avec les loisirs au slabrosemont.org ou au 514-903-7522 (SLAB).

Frais supplémentaires

- Les enfants qui seront laissés au camp de jour avant 9h ou qui seront récupérés par les parents après 15h35 seront directement transféré au service de garde. Si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde, à partir du 27 juin 2016, des frais de 10,00\$ par période seront automatiquement chargés et devront être payés avant la fin de la semaine en cours.

- Si l'enfant n'est pas récupéré après 18h, des frais de 5,00\$ seront chargés par tranche de 5 minutes de retard.

- En cas de retard de paiement, nous annulerons la semaine de camp de jour au dossier de l'enfant.

Retard et départ hâtif

- Dans le cas où un enfant arrive en retard un matin de camp de jour, peu importe la raison, les coordonnateurs doivent en être avisés le plus rapidement possible. Le jour d'une grande sortie, si l'enfant arrive après le départ du groupe, il devra retourner chez lui, ou se faire reconduire jusqu'au lieu de la sortie. En aucun cas, les employés du camp ne peuvent conduire un enfant à une sortie.

- Pour autoriser un parent à quitter avec son enfant avant la fin de la journée du camp de jour, les coordonnateurs doivent avoir une preuve écrite du parent le matin-même avec le nom de l'enfant, son âge, la date et l'heure du départ et la raison du départ.

Cette procédure a pour but de s'assurer que l'enfant est disponible au moment de l'arrivée des parents, que le gardien légal de l'enfant autorise le départ, et que le parent nous décharge de toute responsabilité à partir du moment du départ.

Modalité de paiement

Après le 23 juin, des frais d'inscription de 5,00\$ seront ajoutés pour chaque service par semaine. L'organisme sera fermé le 24 juin et le 1^{er} juillet.

Annulation

Avant le début du camp de jour, tous les frais du camp de jour et du service de garde sont remboursables. Lorsque le camp est commencé, seuls les frais d'activité sont remboursés si la demande de remboursement est faite par ÉCRIT la semaine qui précède la semaine de remboursement visée. Vous pouvez nous envoyer vos demandes par courriel au : info@slabrosemont.org, par télécopieur au : 514-728-8448 ou la remettre en personne au bureau de l'accueil du 2^e étage du centre Gabrielle-et-Marcel Lapalme au Loisirs Angus-Bourbonnière.

MATÉRIEL

L'enfant doit **OBLIGATOIREMENT** avoir en sa possession à chaque jour :

- Vêtements d'été sportif, **souliers de course fermés avec bas**.
- Dans son sac à dos : maillot de bain, serviette de plage, crème solaire, chapeau, lunch FROID, 2 collations, bouteille d'eau, imperméable pour les jours de pluie.

Il est préférable que les effets personnels de l'enfant soient identifiés.

Le chandail de camp des Stoukises 2016 est obligatoire pour les grandes sorties. Pas de chandail, pas de sorties!

Matériel **INTERDIT** au camp de jour :

- Nourriture contenant des noix ou des arachides
- Robes ou jupes
- Sandales
- Bottes de pluie et parapluie
- Jouet et jeux personnels
- Livre
- Cellulaire
- Lecteur de musique électronique
- Objets contondant ou d'auto-défense

Tout objet jugé inacceptable trouvé en possession d'un enfant sera confisqué pour la journée et les parents seront contactés. Les procédures disciplinaires nécessaires seront appliquées lors d'une récidive.

PROTOCOLE DISCIPLINAIRE

Le camp de jour Les Stoukises propose des activités plaisantes et agréables pour les jeunes. Pour garder l'harmonie parmi les campeurs, les animateurs établissent des règles de conduites pour leur groupe appelé *Code de vie*. Les campeurs doivent respecter ces règles, et des conséquences sont établies pour ceux qui ne coopèrent pas. Dans les cas où l'enfant récidive après l'application des conséquences, les coordonnateurs ont établi un protocole disciplinaire à l'extérieur du groupe.

Avant chaque étape, l'animateur aura suivi le code de vie établie pour le groupe, aura fait les avertissements correspondants et aura appliqué les conséquences nécessaires.

Étape 1

L'enfant est pris en charge au bureau des coordonnateurs, et il devra discuter de son comportement non-conforme, soit expliquer son comportement, comprendre ce qu'il a fait, et déterminer les actions à prendre pour s'améliorer. Un rapport sera complété par l'animateur et signé par le coordonnateur en charge.

Étape 2

L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non-conforme. Le coordonnateur complètera un rapport et contactera les parents. L'enfant aura un temps de réflexion en dehors du groupe. Le rapport sera signé par le coordonnateur en charge.

Étape 3

L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non-conforme. Le coordonnateur contactera les parents. L'enfant sera suspendu une journée et si possible à la prochaine grande sortie dû à ses agissements. Le rapport sera signé par le coordonnateur en charge et une copie sera remise au parent.

Étape 4

L'enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non-conforme. Le coordonnateur contactera les parents. L'enfant ne sera pas admis au camp de jour pour les 5 prochains jours consécutifs. Le rapport sera signé par le coordonnateur en charge et la direction et une copie sera remise au parent.

Étape 5

L'enfant est pris en charge par la direction et le coordonnateur et le parent sera contacté. L'enfant ne sera pas admis au camp de jour pour le reste de la saison.

COMMUNICATION

À chaque vendredi, vous recevrez par courriel un journal pour vous informer des activités de la semaine suivante (pour vérifier votre adresse courriel, vous pouvez vous rendre sur notre site d'inscription). Il contient également des informations pour la prochaine grande sortie, des notes et rappels pour les semaines à venir, etc. Assurez-vous d'avoir reçu votre copie et que toutes les personnes concernées ont également la leur. **Une copie papier sera disponible à la réception pour consultation sur place.**

Nous mettons constamment à jour les informations contenues sur notre site Internet et sur notre page Facebook. Il ne s'agit pas d'un outil de communication infaillible, mais très pratique pour voir les événements à venir. Vous êtes invités à visionner ses deux outils électroniques régulièrement pour vous tenir informés. Nous sommes aussi sur Twitter et Instagram. Nous ne mettons aucune photographie d'enfant sur les médias sociaux sans le consentement écrit du parent.

ENFANT MALADE/BLESSÉ/CONTAGIEUX

Malaise/maladie

Un enfant qui présente des signes de faiblesse, ou informe un animateur qu'il ne se sent pas bien, sera mené aux coordonnateurs pour des premiers soins. Dans le cas d'une faiblesse légère ou passagère, soignable selon les connaissances du coordonnateur présent, l'enfant sera gardé en isolement jusqu'à la fin de la journée, ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent. Un rapport d'intervention sera complété par le coordonnateur, et remis au parent.

Dans le cas d'une faiblesse grave, ou dépassant les connaissances de l'intervenant, le parent sera immédiatement contacté, ainsi que les premiers répondants si la situation l'exige.

Blessure

Un enfant qui se blesse pendant les heures du camp de jour ou du service de garde est soigné immédiatement par les animateurs. Dans tous les cas de blessure, un rapport d'accident est complété par la personne ayant prodigué les premiers soins et un témoin signe le rapport. Si la blessure est superficielle ou mineure, les premiers soins seront faits à l'enfant, mais la coordination ne contactera pas les parents.

Si la blessure est plus grave, les mesures nécessaires pour soigner l'enfant seront prises et les parents seront contactés lorsque la situation sera stabilisée.

Poux

Les camps de jour en général sont un milieu propice à la propagation de poux. Les animateurs et les coordonnateurs préviennent du mieux qu'ils peuvent la propagation, mais il y a toujours des cas de contamination à chaque année. Par mesure de prévention, les enfants aux cheveux longs devraient les attacher en tout temps.

Dans le cas où un enfant est reconnu comme infecté, les parents seront contactés et devront venir chercher l'enfant **immédiatement**. L'enfant demeurera avec les coordonnateurs et ne pourra pas participer aux activités jusqu'à l'arrivée du parent. Une vérification par un coordonnateur **et** le parent sera faite au retour de l'enfant. S'il y a encore des signes d'infestation, l'enfant sera retourné chez lui.

REÇU D'IMPÔTS

Nous pouvons offrir un reçu d'impôt pour la participation de votre enfant au camp de jour. Assurez-vous que votre numéro d'assurance sociale soit inscrit dans votre dossier et que vos coordonnées soient à jour. Nous vous enverrons le tout par courriel au début du mois de février 2017.

Merci et bon été.
Le personnel de coordination et la direction